

	Pages
— Paris, 1 ^{er} juin 1999, <i>Société Tarom c/ société Khayat Travel and Tourism</i>	493
— Le groupe de contrats entre les mêmes parties, un terrain de prédilection de l'extension de la clause compromissoire, note sous Paris, 1 ^{re} Ch. C, 23 novembre 1999, par Xiao-Ying LI-KOTOVTCHIKHINE	501
CHRONIQUE DE JURISPRUDENCE FRANÇAISE :	
— par Alexandre HORY et Philippe PINSOLLE	511
CHRONIQUE DE JURISPRUDENCE ÉTRANGÈRE :	
— Suisse : Indépendance des arbitres en droit suisse, par Pierre-Yves TSCHANZ	523
INFORMATIONS :	
— Les dispositions sur l'arbitrage de l'article L 311-6 du Code de justice administrative, par Dominique FOUSSARD	537
— Incidences sur l'arbitrage de la loi du 30 juin 2000 relative à la lutte contre la corruption	542
— Conférence du Comité français de l'arbitrage	543
— Attribution du Prix <i>Jean Robert</i> 2000 par l'AFA	543
BIBLIOGRAPHIE :	
— DE BOURNONVILLE (Ph.), <i>Droit judiciaire : L'arbitrage</i> (Ch. JARROSSON)	545
— BERNARDINI (Piero), <i>L'arbitrato commerciale internazionale</i> (Ch. JARROSSON)	545
— <i>Yearbook Commercial Arbitration</i> (Ch. J.)	546
LIVRES REÇUS	549
INDEX ANALYTIQUE DE LA JURISPRUDENCE	551

COMITÉ FRANÇAIS DE L'ARBITRAGE

Directeur de la publication : M. Philippe FOUCHARD

REVUE DE L'ARBITRAGE

COMITE FRANÇAIS DE L'ARBITRAGE

EDITION :

Litec

Diffusion

2000 - N° 3

CARDEX	✓
VOGES	
B. DATOS	
OK	
<i>mi-d</i>	<i>2000</i>

REVUE DE L'ARBITRAGE

BULLETIN DU COMITÉ FRANÇAIS DE L'ARBITRAGE

ANNÉE 2000 – N° 3 – JUILLET-SEPTEMBRE

SOMMAIRE

	Pages
DOCTRINE :	
— L'arbitrage byzantin, par Daphné PAPADATOU	349
— L'efficacité des clauses de conciliation ou de médiation, par Xavier LAGARDE	377
— Un coup d'arrêt à la marginalisation du consentement dans l'arbitrage international (à propos de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 1 ^{er} juin 1999), par Brigitte STERN	403
— L'efficacité de la clause compromissoire au Brésil, par Arnoldo WALD et Patrick SCHELLENBERG	429
JURISPRUDENCE FRANÇAISE :	
— Les décisions du juge d'appui : régime des recours et compétence particulière du juge parisien, note sous Cass. civ. 1 ^{re} , 7 mars 2000 (2 arrêts), par A. LACABARATS	447
— La clause compromissoire relative à une opération glo- bale de cession d'actions n'est pas manifestement nulle, note sous Cass. civ. 2 ^e , 30 mars 2000 et Paris, 1 ^{re} Ch. D, 13 octobre 1999, par A. LAUDE	457
— L'effet de la règle « le criminel tient le civil en l'état » sur l'instance arbitrale et sur le recours en annulation, note sous Paris, 1 ^{re} Ch. C, 23 février 1996, par J.-B. RACINE	471